

A l'attention des parents dont les enfants ont des <u>PAI</u>:

- Récupérer les trousses d'urgence de vos enfants <u>le</u> dernier jour d'école
- Ramener les trousses d'urgence à jour (médicaments non périmés) et ordonnance à jour le <u>1^{er} JOUR DE LA</u> <u>RENTREE</u> de septembre

Concernant les enfants ayant un PAI ALIMENTAIRE :

En l'absence de trousses d'urgence le jour de la rentrée, L'ELEVE NE POURRA PAS DEJEUNER A LA RESTAURATION SCOLAIRE

Service Promotion de la Sante en faveur des élèves